

Numéro spécial

ACTUS!

cadre de vie vie locale

Décembre 2022
vertlepetit.fr



L'éclairage public en question

Le 2 décembre la municipalité a souhaité vous réunir sur le sujet de l'énergie et plus particulièrement sur les actions que nous pourrions mener, dans un premier temps sur l'éclairage public. En effet, celui-ci représente 30 % des dépenses d'électricité municipales.

En un an, le prix de gros de l'électricité a été multiplié par près de 12. Deux causes expliquent cette envolée des prix de marché :

- la hausse considérable du prix du gaz, dont on dépend pour produire de l'électricité. 40% du gaz provient de Russie, or celle-ci a entamé une politique de

rétenction consécutive au soutien français à l'Ukraine.

- la faible production du parc nucléaire qui nous oblige à importer d'électricité depuis l'étranger où les centrales à gaz fonctionnent.

Le prix de gros de l'électricité pour l'an prochain, variera entre 750 et 1 200 euros le mégawattheure.



La nature paye le prix plus élevé

Depuis de nombreuses années les associations nous alertent sur le dérèglement climatique et les effets du mode de vie de notre société sur la biodiversité et les êtres vivants.

D'une part, parce que l'éclairage public nécessite notamment la production d'électricité par l'exploitation des ressources épuisables. Cette production est la première source de CO2.

D'autre part parce que la nuit, la lumière artificielle peut agir sur notre métabolisme, perturbe notre horloge biologique et celle de la faune et la flore. Certains animaux deviennent plus vulnérables car plus visibles des prédateurs. La destruction d'insectes attirés par les éclairages entraîne rupture de la chaîne alimentaire donc un frein à la pollinisation. La croissance des plantes est dérèglée...

Les paysages nocturnes font partie du patrimoine commun de la nation (article L 110-1 du code de l'environnement). Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne.



Impact de la flambée des coûts de l'énergie sur notre commune

Bien que la commune ait signé un contrat de trois ans permettant de réguler le coût de l'électricité, la clause d'indexation laisse présager une augmentation légale entre 2 et 3 fois les montants actuels pour l'année 2023.

Les dépenses globales de fonctionnement en électricité évolueraient donc de 92 007 € cette année à 180 000 € ou 270 000 € en 2023. Nous avons identifié que les dépenses d'électricité se répartissent principalement sur 3 gros postes :

- Les infrastructures sportives : 23 597 €
- Les bâtiments : 28 144 €
- **L'éclairage public : 31 444 €**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Facturé en 2021 : 31 444 €

Estimé en 2022 : 47 429 €

Estimé en 2023 : 105 398 €



Éclairer à bon escient sans renoncer au confort ni à la sécurité

Consommer moins, respecter l'obscurité naturelle, protéger la biodiversité.



L'évolution du coût de l'éclairage public mise en parallèle de la nécessité ou non d'éclairer nos voiries et trottoirs, nous ont conduits à prendre des décisions à court terme et à moyen terme:

Adopter des mesures immédiates : la suppression de l'éclairage d'un candélabre sur 2 génère une économie de 40% de la

facture. En 2023, nous paierons le même montant qu'en 2022 si l'augmentation du coût de l'énergie est doublée.

Lancer une réflexion plus globale sur les actions à mettre en place notamment **la rédaction d'un marché à performance énergétique et l'extinction nocturne pour tout ou partie de la nuit.**



Le marché à performance énergétique

Faire des économies d'énergie avec une garantie de résultat

Le patrimoine de la commune à faire évoluer est de 36 luminaires équipés de LED et 84 luminaires équipés de lampes à sodium avec une réduction de puissance de 00h à 5h30.

299 luminaires équipés de lampes à sodium et 38 luminaires au complexe sportif.

Les plus grands consommateurs étant les candélabres à sodium sans abaissement de puissance.

Le marché global de performance associe la maintenance à la réalisation de prestations, afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

A l'image d'un leasing de voiture pour le particulier, la collectivité achète l'ensemble des travaux qui sont réalisés dans les plus brefs délais et paie pendant 5 à 8 ans, en fonction du contrat et des possibilités budgétaires de la ville.

En bref, on change tout, tout de suite, et on paie petit à petit !

Le cahier des charges répondra à différentes exigences de la ville comme équiper les candélabres en LED, utiliser des systèmes de commande, installer des réducteurs de flux ou encore répondre aux enjeux de la transition énergétique avec des éclairages les moins défavorables à la biodiversité ou canaliser les faisceaux lumineux pour n'éclairer que la surface voulue...

La procédure de marché sur l'ensemble de la ville permet d'éviter les travaux d'entretien au coup par coup et de réduire les prix unitaires qui peuvent varier entre 500 à 1 200 € par candélabre : soit **entre 149 000 et 358 000 € pour l'ensemble du parc sodium***.

*Rappel : 1 point d'impôt foncier = 32 354 €

A vous... de voir !

La municipalité vous propose de vous engager dans la sobriété énergétique en donnant votre avis sur la possibilité d'éteindre les candélabres une partie de la nuit, quand peu de piétons ou cyclistes sont dans les rues.

Votre avis compte

Favorable ou défavorable ?
Remplissez la case correspondant à votre choix...

| | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| L'extinction d'un candélabre sur 2 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Extinction nocturne de l'éclairage public | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Début 23h30 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Début 24h00 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Fin 5h00 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Fin 6h00 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Horaires différents le week-end | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

A retourner en mairie avant le 30 décembre 2022, merci

BÉNÉFICES

Coupage d'1 candélabre sur 2
29 999 € d'économies annuelles immédiates

L'extinction nocturne en plus de la coupure
• pour 4 h = **10 631 €**
• pour 6 h = **15 556 €**
• pour 8h = **20 481 €**
d'économies annuelles supplémentaires

Limiter l'impact de la pollution lumineuse:
trame noire respect des rythmes biologiques

Préserver la biodiversité
protection des espèces animales, éviter la floraison prématurée rendant la plante plus vulnérable au gel

CRAINTES

Cette mesure fait ressurgir le prisme de l'**insécurité dans le noir**

Les **caméras de vidéo protection** ne fonctionnent pas toute la nuit

La **circulation des véhicules** est plus dangereuse

On ne voit pas où l'on marche

INFO

Les chiffres recensés par les compagnies d'assurance et la gendarmerie tendent à démontrer que :
99% des délits nocturnes auraient lieu dans des rues parfaitement éclairées et **80% des cambriolages** auraient lieu le jour

Dans le noir **les véhicules roulent moins vite**

Des **dispositifs fluorescents** peuvent faciliter les déplacements

Se munir d'une lampe de poche

+ Plus d'informations

Pollution lumineuse et biodiversité :
<https://bit.ly/3XVJy6a>

Crise de l'énergie : cinq questions sur l'envolée record du prix de gros de l'électricité
<https://bit.ly/3Fs4gmM>

Sobriété énergétique : avec l'extinction de l'éclairage public, doit-on craindre pour sa sécurité ?
<https://bit.ly/3EWh3MM>

ACTUS!

La lettre d'information de Vert-le-Petit

Directrice de la publication : Laurence Budelot
Rédaction & maquette : Mairie de Vert-le-Petit
Adresse : 4, rue du Général Leclerc CS 30003 - 91710 Vert-le-Petit

Mail : mairie@vertlepetit.fr
Téléphone: 01 64 93 24 02
Photos : droits réservés
Tirage : 1 350 exemplaires
Imprimé sur papier 100% recyclé.

